7.4 Frein de stationnement : commande manuelle par levier, transmission pneumatique agissant sur les freins à ressort des roues de l'essieu 2. Desserrage mécanique possible par vis et écrou.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : pneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.
7.5.2 Frein de secours : pneumatique sur essieu 1, pneumatique sur essieu 2.
7.5.3 Frein de stationnement : mécanique.
7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : par air sous pression.
7.6.2 Frein de secours : par air sous pression.
7.6.3 Frein de stationnement : par ressorts.
7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie : la capacité (l) des réservoirs est répartie selon le tableau ci-dessous :

		Essieu 1	Essieu 2	Auxiliaire
Sans ABR	Porteur	25	25	
Avec ABR	Porteur	25	25	15

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord.
7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.
7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par baisse de pression d'air.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à disques.
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.
7.8.2 Frein de secours : à disques ou à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.
7.9 Ralentisseur sur échappement : oui, en option.
7.10 Circuit de freinage de la remorque : non.

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôles d'acier soudées.
8.3 Nombre de places assises : 8/9 places.
8.4 Sièges : avant : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 banquette ;
En option : 1 siège conducteur réglable et suspendu plus 1 siège passager.
Arrière : 1 banquette.
8.5 Nombre de portes : 4.
8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
- 4 glaces descendantes sur porte avec version C
-sans ou 2 glaces fixes sur le panneau AR de la cabine
- 1 glace fixe sur chaque panneau latéral gauche et droit.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : verre trempé.
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité : en option
8.8.1 Places avant : 2 ceintures à 3 points avec rétracteurs
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement : oui, (distance maximale au hors-tout arrière : 380 mm). Dans le cas où son existence est incompatible avec l'utilisation du véhicule, le châssis cabine pourra ne pas en être équipé.
8.11 Dispositif anti-projections :
essieu 1 : oui
essieu 2 : non (montés lors du carrossage)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route.
9.3 Feux de position
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3.2 Latéraux : non (à installer lors du carrossage).
9.3.3 Arrière (feux rouges arrière) : 2.
9.5 Indicateur de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 indépendants.
9.5.2 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux rouges.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec feu rouge gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).
9.9 Feux de détresse : par le fonctionnement simultané des indicateurs de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Arrière : 2 groupés avec les feux rouges.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants.
9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

10 DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses.
10.1.2 Lave-glace : 2.
10.1.3 Rétroviseurs : côté gauche : 1, côté droit : 3 (dont 1 d'accostage et 1 grand angle).
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, sur colonne de direction.
10.1.6 Extincteur d'une capacité d'au moins 6kg à installer lors du montage de la carrosserie.
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : sur face extérieure du tablier avant de la cabine.
10.2.2 Emplacement de la frappe du numéro d'identification : sur le cadre châssis à l'extérieur du longeron droit, en arrière de la roue de l'essieu 2, ou au niveau de la roue de l'essieu 1.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	4	0	A	P	A	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Caractéristiques générales					Caractéristiques du véhicule							

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	4	0	A	P	A	0	0	0	0	0	0	0	1

Le type est indiqué sur la plaque du constructeur.
10.2.5 Identification du moteur : sur carter cylindres arrière gauche.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : sur porte gauche.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.
11.3 Pression de disjonction : 8,4 bars.
11.4 Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) : Néant
11.5 Longueur des bras de leviers (mm) : AV : 72.
11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : AR : 75.
11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation (anneau de couleur portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange	Circuit frein essieu 1
Bleu	Circuit frein essieu 2.
Rouge	Remorque
Marron	Auxiliaire.

11.8 Observations : néant.

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur que le véhicule numéro VF640APA000000001 présenté comme prototype des véhicules de marque RENAULT, type 40APA1A, version 37,

livré en châssis-cabine satisfait aux dispositions des articles R.54 à R.62, R.69 à R.85, R.87 à R.97, R.103 et R.104 du Code de la Route et des arrêtés ministériels pris en application.

Il devra être vérifié après montage de la carrosserie que le véhicule satisfait aux dispositions des articles R.61, R.62, R.85 à R.93, R.103 et R.104.

La numérotation dans la série du type commence à VF640APA000000001.

LYON, le 8/01/97
L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
Attaché à la Division des Contrôles Techniques
D. MONTES

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro RT 8182
LYON, le 8/01/97
Pour le Directeur, l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
J.L. PRAT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Je soussigné, RENAULT V. I., 129, rue Servient, la Part-Dieu, 69003 LYON, Constructeur, certifie :
a) Que le véhicule livré en : - châssis-cabine pour VASP carrosserie incendie (voir nota 3)

1	Genre :	**Châssis-cabine pour VASP carrosserie incendie**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**13000**
2	Marque :	**RENAULT**	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	
3	Type :	**40APA1A**		avec remorque munie d'un freinage à inertie :	
	Version :	**37**		avec dispositif de freinage de remorque :	
4	Numéro d'identification	**VF640APA000000180**	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**089**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**		position sortie échappement :	**LATERAL (H)**
7	Puissance administrative :	**17 CV**	15	Régime de rotation correspondant (tr/min)* :	**1875**
8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**008**			

est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet d'un procès-verbal de réception ci-dessus et est équipé d'une suspension de type **SM1 ni pneumatique ni équivalente**, sur l'essieu moteur.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

Fait à LYON, le 09/02/2001

RENAULT V.I.

NOTA 3: pour obtenir l'immatriculation du VASP INCENDIE désigné ci-dessus, il doit notamment être joint, au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.